

Les nouvelles municipalités – 1944

À la Libération il apparaît nécessaire de reconstituer des Conseils municipaux débarrassés des éléments considérés comme collaborateurs. Ceux-ci sont remplacés par des membres du Comité local de Libération, s'il y en a un, de membres des FFI ou tout simplement de personnalités respectables. Des femmes entrent alors pour la première fois dans les conseils municipaux, avant même les élections de 1945.

Bassevelle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BASSEVELLE ,le 27 Septembre 1944

Monsieur le Préfet de Seine-&-Marne

Le Comité de Libération nationale de la commune de Bassevelle s'est réuni le 26 Septembre 1944. Il a décidé à l'unanimité de vous demander de faire instruire l'affaire SONNETTE, Maire de la commune au sujet de l'arrestation d'un prisonnier Anglais Aviateur et de ces propos collaborationnistes et de son attitude par trop passive.

Le 10 Septembre 1942, un officier anglais légèrement blessé s'est présenté chez M. SONNETTE Jules, maire de Bassevelle en sa demeure de la ferme de la Noue. Aussitôt celui-ci a téléphoné à la gendarmerie pour dénoncer cet homme. Les Gendarmes Thibault et un autre venus faire l'enquête. Il a dû se passer quelque chose de louche, ces deux gendarmes ayant été fort inquiétés aussitôt après.

Le Comité demande l'instruction de cette affaire et la révocation de M. SONNETTE en tant que maire.

signé par MM. MAILLET, chef des F.F.I., de Bassevelle
Le Président du Comité : M. COURTIER
BRICOTTEAU, F.F.I.
DUBOIS, CLEMENT,
assistés de MM. LELÜBRE, GRISOLET, DARD, ROUSSILAT, BAONAFU, LEGRAND,
COURTIER

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes civilités respectueuses.

M. COURTIER

Archives départementales de Seine-et-Marne, M4118

RENSEIGNEMENTS

RENSEIGNEMENTS

OBJET : Réunion du Comité de Libération de la ville de Chelles.

REFERENCE : Inédite.

Le Comité de Libération de la ville de Chelles a été réuni le Dimanche 17 Septembre 1944 à 14 Heures 30 au cinéma "Rigoloto" à Chelles. Le but de cette réunion était de faire connaître à la population l'activité du comité.

A l'issue de cette réunion ont pris la parole Mme BLANCHET, présidente du Comité qui, après l'appel des morts Chellois fusillés le 16 et le 25.8.1944 retraça les circonstances et les raisons pour lesquelles ils furent fusillés. Une minute de silence fut observée en leur mémoire.

Monsieur DIGGOY, membre du Comité plus spécialement chargé du ravitaillement rappela les difficultés surmontées pour assurer d'une façon aussi satisfaisante que possible le ravitaillement de la population.

Monsieur SCHOESSER, Maire, prit la parole très brièvement, il passa en revue les événements du 16 au 27 Août, jour de la libération il fit l'éloge de Monsieur LAVAUD, son prédécesseur et dit notamment : "Nous n'avons rien à lui reprocher que sa nomination par Vichy".

La Marseillaise fut chantée par l'auditoire et clôtura cette réunion. Le Comité qui accompagnait une foule nombreuse alla déposer des fleurs au mur des fusillés, au cimetière, puis au monuments aux morts, la musique des pompiers de Chelles, un détachement des F.F.I. de Chelles et de Lagny assistaient à cette manifestation.

Le service d'ordre était assuré par la

...

police locale. Aucun incident n'est à déplorer.

4491 - 20 Septembre 1944

Le Commissaire de Police,
Chef



DESTINATION: Monsieur le Préfet à Meaux
Monsieur le Commissaire de Police, chef du Service
départemental des renseignements à Meaux

L'issue de cette réunion ont pris la
parole M. BLANCHET, président du Comité
qui, après l'appel des morts Chelles tués
le 18 et le 28.8.1944 retraça les cir-
constances et les raisons pour lesquelles
ils furent tués. Une minute de silence
fut observée en leur mémoire.
Monsieur DIGGON, membre du Comité puis
spécialement chargé de recueillir les
les difficultés rencontrées pour assurer la
sécurité matérielle de la population.
Monsieur SCHLOSSER, Maire, prit la parole
très brièvement, il passa en revue les évé-
nements du 18 au 27 août, jour de la libération
il fit l'éloge de Monsieur LAVAUD, son pré-
decesseur et dit notamment: "Nous n'avons
rien à lui reprocher que sa nomination par
Vichy".
La manifestation fut chantée par l'audi-
toire et clôturée cette réunion. Le Comité de
secours aux familles des victimes. Les dépar-
tes furent au sur des familles, au cimetière,
puls au monuments aux morts, la musique des
pompiers de Chelles, un détachement des F.F.I.
de Chelles et de la gendarmerie à cette
manifestation.
Le service d'ordre était assuré par la

Chelles

PREFECTURE DE SEINE-et-MARNE

Cabinet du Préfet

Le Préfet de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance du 21 Avril 1944 sur l'organisation des
pouvoirs publics,

Le Comité départemental entendu,

ARRETE :

Article 1er Le Conseil Municipal de la ville de CHELLES est ainsi
constitué

- MM. SCHLOSSER Charles
SAUER Charles
JAULT Octave
LAFONT Jean
SAINT-AMAND Georges
VERMEREN Henri
BLANCHET Lucette
GUELLOT
DIGOY Georges
LIEGEOIS Léon
ZEBERT Fernand
AMELOT Albert
CAMINADE René
BUISSON Francis
SEGUIN Marcel
ANDRIEUX Roger
COMPEYRON Alfred
LOUVET François
TUFFIER Emile
DESCROIX Georges
MORIZE Camille
BERCLAY Eugène
COURROY Lucien.

Article 2- M. le Sous-Préfet de MEAUX est chargé de l'exécution de
de la notification du présent arrêté.

Pour copie conforme,
Le Chef de Division,
Signé :....

MELUN, le 30 Septembre 1944,
Le Préfet,

Signé : LATOUR.

COMITE LOCAL de LIBERATION de CHESSEY (S & M)

25

Transmis à : M. le Préfet de S & M
 M. le Président du C.D.L. CHESSEY, le 12 Décembre 1944
 M. le Président du C.L.L.
 à MEAUX

Monsieur le Sous-Préfet
 MEAUX

Monsieur le Sous-Préfet,

Par ordre du Commandant "Albert", le 29 Août 1944, le Lieutenant Esnault, notre Chef de groupe de la Compagnie d'Esblly du Groupement Brie et France des F.F.I., installe en Mairie de Chessy la Commission Administrative du Comité de Libération de Chessy.

Cette Commission a immédiatement tenu en Mairie "séance en l'absence du Secrétaire de Mairie, régulièrement en vacances".

Nous, tous F.F.I. bien avant le 15 Juillet 1944 n'avons pas voulu inscrire nous-mêmes sur le registre des délibérations le compte rendu de cette séance, attendu que le Secrétaire administrativement en est chargé.

En séance du Conseil du 9 Décembre 1944, nous avons appris que par ordre en date du 29 Septembre 1944 vous vous êtes opposé à ce que les séances des 29 et 31 Août figurent sur ce registre seul officiel en Mairie.

Le C.L.L. de Chessy vous demande pour quelle raison ces décisions prises au moment de la Libération de la Commune, n'ont pas le droit de figurer dans l'histoire communale de Chessy. La révolution française figure sur toutes les histoires de France et bien noter que si le Secrétaire eut été présent l'inscription eut eu lieu sur le champ, sous le drapeau tricolore couronnant la République et à côté des postes émetteurs de la France Combattante que nous avons eu en dépôt depuis un certain temps, remis en Mairie.

A notre avis quelque chose d'officiel en Mairie doit prouver aux générations futures la fin de l'occupation allemande.

- Vive la République Française - Vive le Général de Gaulle -

D'autre part, nous vous demandons si le Maire président l'assemblée, a le droit de prendre à partie un Membre du Conseil Municipal en séance publique ?

Monsieur Delabarre, nouveau Maire, ayant donné avis à la population qu'il continuerait les directives de Monsieur PRUNET, ancien Maire, et à cet effet, a prié Madame Prunet de venir en Mairie, le jeudi 30 Novembre, pour distribuer les cartes d'alimentation ; le Comité demande que si Mr. Le Maire et le Secrétaire ont besoin d'aide pour distribuer ces cartes, ils fassent appel à la Commission du ravitaillement de la Commune.

Il est fort regrettable que pour nous C.L.L., notre correspondance nous soit adressée en Mairie, ne pouvant, de ce fait, en prendre

....

connaissance que plusieurs jours après la distribution ou pas dutout, par exemple la réponse de Monsieur le Préfet à notre pétition au sujet des pommes de terre et du bois de chauffage.

Nous vous prions d'agrée, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président du C.M.L.

M. Mougel

Ci-joint, une lettre personnelle de Monsieur Nouvellon à Monsieur Delabarre, Maire de Chessy.

ANCIEN CONSEIL MUNICIPAL DE Meaux -

B

22: Effectif légal élections d'avant 1940

Nom et prénoms	Qualité	Situation actuelle	Opinion politique	
BURNER Léon	Maire		R.S.	
DEPRESLE <i>Bouvin</i>	1er adjoint	Décédé	R.S.	1
VAUGUE <i>Bouvin</i>	2ème adjoint	Décédé	S.F.I.O.	2
X DEGAND <i>Bouvin</i>	X 3ème adjoint	vieux	S.F.I.O.	3
MAUBERQUEZ <i>Bouvin</i>	4ème adjoint		R.S.	
X de TESSAN	X Cons. Mun. ^{al}	démisionnaire	R.S.	4
MAUGRAS	d°		R.S.	
X TESSONNIER	X d°	Décédé	R.S.	5
X MARCELLAS	X d°	Décédé	R.S.	6
X CHAVET	X d°	Parti	R.S.	7
X RENGALLE	X d°	Parti	R.S.	8
SAUNIER	d°		R.S.	
X JANOT	X d°	Décédé	R.S.	9
BOUVIN	d°		S.F.I.O.	
LEDUC	d°		R.S.	
X ROUGEOT	X d°	Décédé		10
X LHOSTE	X d°	parti	S.F.I.O.	11
X COURIVEAUD	X d°	vieux		
X BOULLE	X d°	parti	S.F.I.O.	
X ZILLER	X d°	Décédé	S.F.I.O.	12
X MONNIER	X d°	vispan		18
DARDENNE	d°		S.F.I.O.	
RIENOUX	d°	Amis par le Mémorandum	S.F.I.O.	
LELONG	d°	destitué	- d -	
QUEMIN	d°	Amis par le Mémorandum	- d - renou cont	
HERBELIN	d°	destitué	- d -	
BRAYER	d°	destitué	- d -	

PREFECTURE DE
SEINE-&-MARNE

Cabinet du Préfet

LE PREFET DE SEINE-et-MARNE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance du 21 Avril 1944 sur l'organisation des pouvoirs publics :

Le Conseil Départemental de la Libération entendu :

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont désignés en qualité de Conseillers Municipaux de la ville de MEAUX MM. :

BARENNES Paul	Professeur au Collège
BOUR Louis	Entrepreneur de transport
ARVOIS Emile	Bonnetier
BOUVIN Jean	Ingénieur T.P.C.
MAUBERQUEZ Albert	Chef de Division préfet. honoraire
BRAYER André	Mécanicien
COUTANT Marcel	Charcutier
DARDENNE Jean	Débitant
DELATTRE Raymond	Employé S.N.C.F.
EVENO Pierre	Avoué
GUTEL Gustave	Sellier garnisseur
HARMAND Raymond	Epicier en gros
HERBELIN Angélini	Retraité S.N.C.F.
HOCQUART Jean	Industriel
HUMBERT Marcel	Peintre
JULIET Alphonse	Débitant de tabac
LACROIX Léon	Docteur en médecine
LEDUC Amédée	Employé
Melle LEGENRE Georgette	Professeur de Piano
LELONG Paul	Négociant
MAUGRAS Paul	Architecte
MILLET Louis	Principal au Collège
Mme MORIN Thérèse	Chirurgien dentiste
PHILADELPHIE Maurice	Employé Contributions Indirectes
QUEMIN André	Encaisseur au gaz
RENOUX Hermine	Débitant
SAUNIER Eugène	Professeur en retraite

ARTICLE 2. - M. le Sous-Préfet de MEAUX est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté.

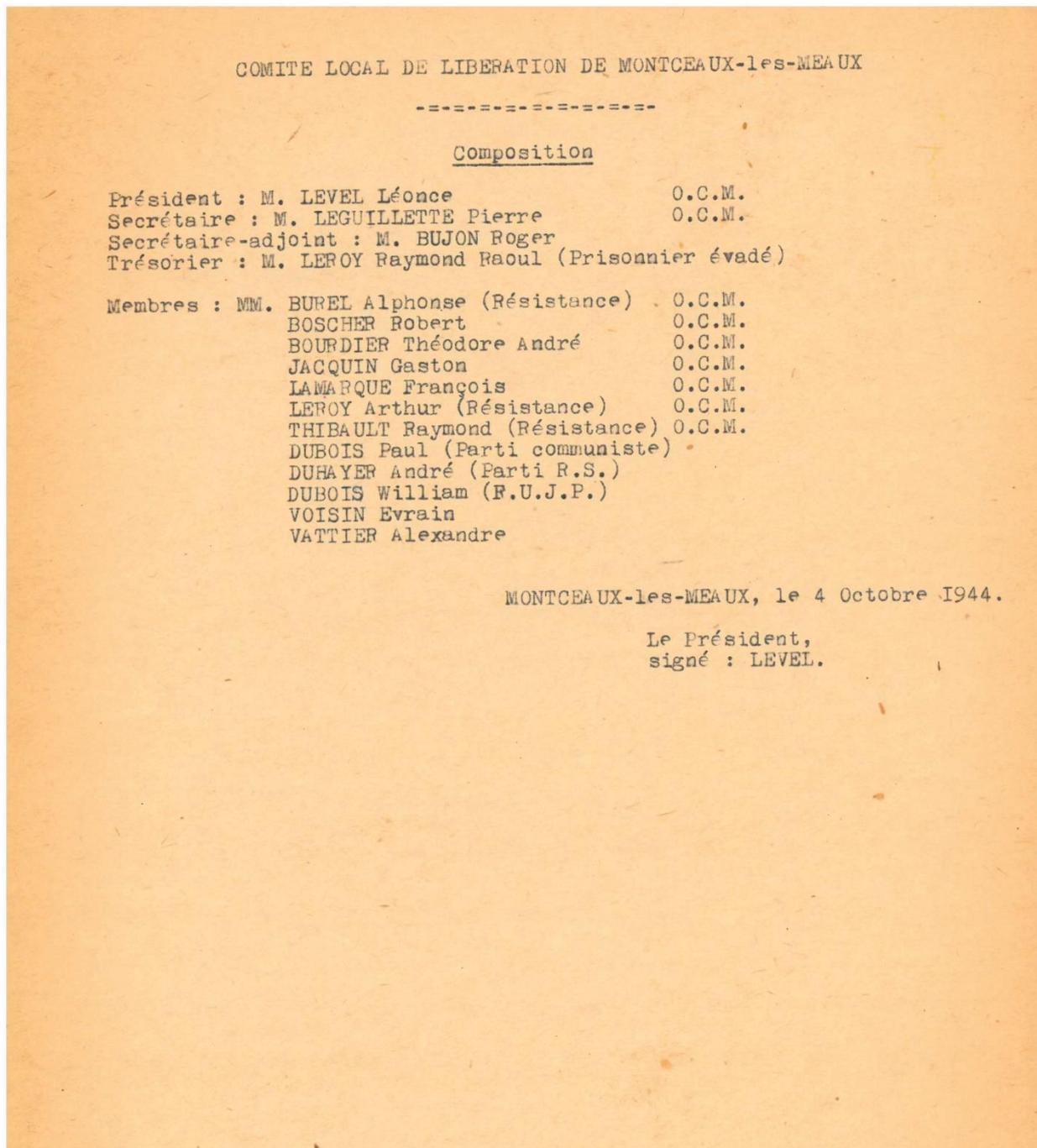
MELUN, le 7 Septembre 1944.

Le Préfet,
signé : LATOUR

Pour ampliation
Le Secrétaire Général,
signé :

Montceaux-lès-Meaux

La majorité des membres du Comité local de Libération de Montceaux-lès-Meaux est membre de l'Organisation civile et militaire (OCM). L'OCM, fondée dès 1940, est l'un des principaux mouvements de Résistance qui agit en zone occupée, elle est un des fondateurs du Conseil national de la Résistance (CNR) en mai 1943.



Reuil-en-Brie

LA FERTE SOUS JOUARRE
Le 25 Septembre 1944

F. F. I.
Etat-Major

Le Commandant des F.F.I. de La Ferté
à
Monsieur le Commandant CHEUTIN Coulommiers

En réponse à votre note du 21.9.44 au sujet de la formation
du Comité de Libération de Reuil en Brie, j'ai l'honneur de
vous adresser sous ce pli la composition de ce Comité.

Messieurs	LABOIS Ernest	Rentier, ancien négociant
	BARBIER Auguste	d° ancien cultivateur ancien Conseiller Municipal
	BARBIER Georges	Cantonnier de la Navigation ancien Conseiller Municipal
	JAQUET Albert	Mécanicien, ancien Conseiller Municipal
	VIDONNE André	Brigadier des gardiens de la Paix en retraite
	BERNARD René	Maraîcher
	POTTIN Victor	Maçon

*Bris Jarzath
du endé de Bts de
Coulommiers
de chef de Bts P.O
S. J. P.*



